

# COMMUNE DE LANDAS

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### DU 11 MAI 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le onze mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Landas, régulièrement convoqué le quatre mai deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANCKE

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf

ABSENTS EXCUSES : Christophe MONDOU qui a donné procuration à Jean-Paul FRANCKE.

Le Maire propose le secrétariat de séance à Tiphonie DEPINOY qui l'accepte, proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion du 03 Avril 2017 est signé sans observation.

---

#### **049/17 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE AU TITRE DES P.T.S.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision prise précédemment pour la construction d'une Médiathèque à Landas. Le montant des travaux relatifs au projet énoncé est estimé aujourd'hui à 1 253 956.16€HT.

Afin de boucler le financement de ce projet, il propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants (P.T.S).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de construction d'une Médiathèque à Landas
- Sollicite pour ce projet une subvention auprès du Conseil Départemental,
- Valide le financement du projet qui sera assuré comme suit :

Montant hors taxes de l'opération :		1 253 956,16 €
Subvention Département(PTS)	30,68%	384 738,85 €
Autres Subventions :		
Demande Subv D.R.A.C «Travaux hors Abords» 40% de 1 232 576,16€)		493 030,46 €
Autofinancement et emprunt	30 %	376 186,85 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

#### **050/17 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.A.C POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE A LANDAS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision prise précédemment pour la construction d'une Médiathèque à Landas. Le montant des travaux relatif au projet énoncé est estimé aujourd'hui à 1 253 956,16 € HT pour les travaux plus 80 000,00€HT pour la première Collection soit au total : .1 333 956,16€HT.

Afin de boucler le financement de ce projet, il propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de construction d'une Médiathèque à Landas
- Sollicite pour ce projet une subvention auprès de la D.R.A.C,
- Valide le financement du projet qui sera assuré comme suit :

Montant hors taxes des travaux :	1 253 956.16 €
Montant de l'acquisition de la « Collection »	80 000,00€
<b>Montant hors taxes de l'opération :</b>	<b>1 333 956.16 €</b>

Demande Subv D.R.A.C «Travaux hors Abords» (40% de 1 232 576,16€)	493 030,46 €
Demande Subv D.R.A.C «Collection» (40% de 80 000€)	32 000,00 €
Autres subventions (Département P.T.S)	30,68% 384 738,85 €
Autofinancement et emprunt	33 % 424 186,85 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## 051/17 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCPC POUR LE PETIT ENTRETIEN DE VOIRIE

Vu les dispositions des articles 28 et 101.3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réalisation de travaux de petit entretien sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- aux membres de bénéficier d'une plus grande réactivité pour la réalisation de petits travaux.
- De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

**Le Conseil Municipal**, par un vote unanime à main levée, **DECIDE** :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réalisation de travaux de petit entretien de voirie sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.
- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché

## 052/17 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCPC POUR LA REFECTION DES COUCHES DE ROULEMENT

Vu les dispositions des articles 28 et 101.3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des couches de roulement et exécution de purges sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- aux membres de bénéficier de conseils et de l'expertise du bureau d'études voirie et infrastructure de la Pévèle Carembault pour la définition de leurs besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux.
- De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé du Maire, **Le Conseil Municipal**, par un vote unanime à main levée **DECIDE** :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la la réfection des couches de roulement et exécution de purges sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.
- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché

### **053/17 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CLIMATISATION DE 4 BUREAUX DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose que, compte tenu des températures excessives relevée chaque été dans les bureaux de la mairie, il est nécessaire de climatiser le bureau permanence, le bureau du DGS, le Bureau du secrétariat et le bureau du Maire.

Une consultation de 3 entreprises a été réalisée et 2 d'entre-elles ont remis une offre :

- Ets M.G.C : pour un montant total de 14 554 ,78€HT pour une solution Mono-split de 16 002,74€HT pour une solution Multi-split.
- Ets FRIGORY : pour un montant total de 11 458 ,11€HT pour une solution Mono-split de 14 868,42€HT pour une solution Multi-split.,

Compte tenu des résultats ci-dessus et conformément à l'avis de la commission des finances, réunie préalablement à la présente réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle des Ets FRIGORY et de retenir la solution Mono-split pour un montant de 11 458,11€HT assorti d'un contrat d'entretien pour un montant de 599,00€HT/an.

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux de climatisation.

### **054/17 : CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ECOLE JEAN MACÉ**

Monsieur le Maire expose que le contrat de maintenance informatique du groupe scolaire public Jean Macé à Landas est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

- Il présente à l'Assemblée la proposition faite par la société « SOLUFIZ INFORMATIQUE » pour un montant annuel de 550,00€HT/an, contrat renouvelable annuellement par tacite reconduction pour 3 ans.

Où cet expose, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer ce contrat de maintenance informatique avec la société « SOLUFIZ INFORMATIQUE3 pour le groupe scolaire public Jean Macé.

### **055/17 : MOTION APPELANT LE DEPARTEMENT DU NORD A SE REENGAGER AUPRES DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que M. Michel LEFEBVRE, Maire de Douchy-les-Mines et Conseiller Départemental, nous sollicite pour adopter la motion appelant le Département du Nord à se réengager auprès des associations de défense des victimes de l'amiante. Motion dont le texte est le suivant :

*« Dans le département du Nord, plusieurs associations (CAPER Thiant, ADVASUD, CAPRA Roubaix, ARDEVA, APDA, ALDEVA Sambre-Avesnois, ADEVA59) interviennent quotidiennement auprès des victimes de l'amiante et de leurs familles.*

*Elles leur apportent une aide psychologique, les informent de leurs droits, les accompagnent dans la préparation des dossiers d'indemnisation et, si tant est que cela soit possible, essaient d'obtenir réparation de préjudices malheureusement inestimables.*

*Exerçant des missions d'intérêt public, ces associations sont principalement animées par des militants bénévoles, souvent anciens salariés de l'industrie de l'amiante. Leur financement repose essentiellement sur les cotisations de leurs adhérents et les subventions de quelques collectivités territoriales.*

*Le 16/10/2012, sur proposition de Michel LEFEBVRE, alors Vice-président en charge de la Santé, le Conseil Général du Nord avait unanimement adopté une délibération affirmant le soutien du Département aux associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles.*

Par leur vote, l'ensemble des élu(e)s au Département, toutes sensibilité politique confondues, avaient alors décidé d'accorder un budget de 100 000€ destinés à aider les projets de ces associations en matière d'accès aux droits, de soutien psychologique auprès des malades et de leur entourage ou encore de communication.

Reconduit durant les années suivantes, l'engagement financier du département a cependant été remis en cause à l'issue du changement de majorité intervenu en mars 2015.

Ainsi, depuis lors, les demandes de subvention des associations de défense des victimes de l'amiante se voient-elles opposer des réponses défavorables, au motif que leurs projets ne répondent pas aux orientations du nouveau plan départemental santé-bien-être du Département. ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du texte de cette motion, par un vote unanime à main levée :

- ⇒ Tient à réaffirmer son entière solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles, touchées par ce grave problème de santé publique,
- ⇒ Exprime sa vive désapprobation quant au désengagement du Département en matière de financement des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles,
- ⇒ Appelle l'institution départementale à revoir sa position en la matière et de concourir ainsi à la pérennisation de ces structures associatives qui mènent un travail remarquable auprès de centaines de familles du Nord.

## LISTE PREPARATOIRE DU JURY CRIMINEL 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au tirage au sort sur la liste électorale de six personnes nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour constituer le jury criminel pour l'année 2018.

Ont été tirés au sort :

- Madame Geneviève DEMARBAIX
- Monsieur Nicolas BRICHE
- Monsieur Pascal LECLERC
- Madame Bénédicte LORTHIOIR
- Madame Mauricette LAGACHE
- Madame Emilie CASTELAIN

## DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES

Il s'agit d'arrêtés pris depuis le 07/03/2017 repris ci-dessous :

DATE	N° ARRETE	OBJET
30/03/2017	CI/2017/002	Arrêté accordant une concession nouvelle – emplacement 1-C-G-17 - à Mr et Mme Jean-Luc et Christine TESTART
10/04/2017	CI/2017/003	Arrêté portant autorisation d'exhumations, de réductions de corps et de réinhumations dans la concession 1-B-P-10 au nom de FACHE Nestor et GARCARZ Romain
13/04/2017	CI/2017/004	Arrêté accordant une concession nouvelle – emplacement 1-C-G-25 - à Mr et Mme Xavier et Annie RIDON
13/04/2017	CI/2017/005	Avenant à l'acte de concession de M. et Madame Christian FIEVET-LAGACHE pour la case N°3 du columbarium N°1 – emplacement 1-C-COL1-3 pour y fonder la sépulture de leur famille et non plus d'eux-mêmes.

## QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX EGLISE :

Après un arrêt du chantier généré par la découverte d'amiante non décelée dans le premier diagnostic, les travaux ont repris début mai. Ces travaux d'urgence devraient être terminés pour début août et être suivis, à partir de septembre de ceux concernant la Tour et la flèche.

**TRAVAUX LOGEMENTS DU CLOS AMAURY :**

Les travaux de VRD sont bien avancés et les constructions commencent à s'élever. Une manifestation marquant le démarrage de l'opération devrait avoir lieu en juin prochain.

**RFLEXION A PORTER :**

Certains lieux ou voirie n'ont pas de nom : il serait souhaitable de réfléchir afin de pouvoir, prochainement, nommer :

- La portion de voirie entre la rue De Gaulle et le Clos Amaury
- La salle polyvalente
- Le Stade.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15**

---